

Soirée caritative

Vendredi 18 novembre 2022

Appel aux dons de bouteilles
vente aux enchères caritative au profit des
projets de l'Institution Sainte-Marie

Dossier de présentation



Faites un don de bouteilles pour notre vente aux enchères caritative !

Chère Madame, Cher Monsieur,

La Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, s'associe à l'Institution Sainte-Marie d'Antony (92), établissement scolaire faisant partie du réseau scolaire marianiste, pour organiser une soirée exceptionnelle qui se tiendra le vendredi 18 novembre 2022. Vous trouverez ci-joint un dossier explicatif.

Ce n'est pas moins d'un concert, un dîner et une vente aux enchères caritative de vins qui seront proposés au profit de trois projets :

1. **L'agrandissement d'une école en Haïti** pour accueillir des élèves en secondaire
2. **Le fonds de solidarité de l'Institution Sainte-Marie** en faveur des élèves issus de familles aux revenus modestes
3. Le soutien aux actions menées par **la Maîtrise de l'Institution Sainte-Marie**

Afin que cette soirée caritative soit un succès, nous vous sollicitons pour recevoir un don de bouteilles qui seront utilisées lors de la vente aux enchères. Grâce à la vente des bouteilles, nous visons à collecter 30 000 euros lors de l'événement.

Nous serions très heureux de compter sur votre appui. Pour ce faire, c'est très simple. Il suffit de remplir le formulaire de promesse de don ci-joint et de nous le renvoyer par mail ou de nous contacter directement par e-mail ou téléphone.

En vous remerciant par avance pour votre participation à cette action importante, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à notre profonde gratitude.

Véronique Goupy
Présidente de la Fondation Marianiste

Benoît Richard
Chef d'établissement coordinateur
Institution Sainte-Marie Antony

Grâce à la Fondation Marianiste, votre don de bouteille peut être défiscalisé dans les mêmes conditions qu'un don financier. Plus de détails dans le dossier joint.

Avec la Fondation Marianiste, votre don en nature défiscalisé.

Vous êtes producteur(-trice) de vins, négociant(e), caviste, et vous souhaitez soutenir les projets de l'Institution Sainte-Marie ? Grâce à la Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, il vous est possible de faire un don en nature défiscalisé de bouteilles de vins ou de spiritueux, afin que celles-ci soient revendues lors de la vente aux enchères caritative du 18 novembre !



La Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir tout type de dons et à faire bénéficier ses donateurs des meilleurs taux de déductions fiscales en vigueur. Les dons en nature qui lui sont adressés donnent donc droit aux mêmes déductions fiscales que les dons financiers.

>> COMMENT EFFECTUER MON DON DE BOUTEILLES ?

Le don en nature relève du régime fiscal du mécénat. Pour que votre entreprise puisse bénéficier de la réduction d'impôt, la Fondation Marianiste vous délivre un reçu fiscal du montant du don, dont la valeur est établie de la manière suivante : La valorisation est effectuée au prix d'achat (mentionné sur la facture d'achat) ou au coût de revient de production pour votre entreprise (*une facture pro-forma certifiée par votre expert-comptable ou votre commissaire aux comptes vous est alors demandée*).

>> DE QUELLE DÉFISCALISATION VAIS-JE BÉNÉFICIER ?

SI JE DONNE AU NOM DE MON ENTREPRISE : En tant que mécène de la Fondation Marianiste, vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu ou de l'Impôt sur les Sociétés, égale à 60% du montant de votre don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaire hors taxe annuel. (*Cf. Art. 238bis du Code Général des Impôts*) En cas de dépassement de ce seuil, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

SI JE DONNE EN TANT QUE PARTICULIER : Si vous êtes soumis à l'Impôt sur le Revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. (*Cf. Art. 200 du Code Général des Impôts*). Si vous êtes redevable de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), le taux de déduction est porté à 75% du montant de votre don, dans la limite de 50 000 € par an. (*Cf. Art. 978 du Code Général des Impôts*).

Contactez dès maintenant votre interlocutrice privilégiée :

Elena PILLON

epillon@ism-antony.org / 01 46 11 58 00

IMPORTANT : Merci de nous faire parvenir également tous les éléments caractéristiques du vin que vous nous donnez : domaine et cuvée éventuelle, millésime, région viticole, appellation, couleur, type de flacon, quantité, note de dégustation : vue, nez, bouche, commentaires additionnels... ainsi qu'une photo de la bouteille si possible.

Avec la Fondation Marianiste, votre don en nature défiscalisé.

Devenez mécène de notre soirée caritative !

Vous êtes une entreprise, vous êtes déjà partenaire de l'Institution Sainte-Marie d'Antony et vous souhaitez soutenir l'événement d'une manière spéciale ? Devenez mécène de notre soirée avec la Fondation Marianiste ! Don en nature, mécénat de compétence... Découvrez les nombreuses possibilités qui s'offrent à vous !



La Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir tout type de dons et à faire bénéficier ses donateurs des meilleurs taux de déductions fiscales en vigueur. Les dons en nature ou de compétences qui lui sont adressés donnent donc droit aux mêmes déductions fiscales que les dons financiers.

>> QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS ?

- **MÉCÉNAT FINANCIER**

Grâce à un soutien financier, vous nous aidez à faire face aux dépenses occasionnées par l'organisation de la soirée. Vous nous permettez aussi de reverser davantage de fonds au profits des trois projets soutenus.

- **MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES**

Vous nous faites bénéficier de vos compétences et savoir-faire en lien avec votre métier pour l'organisation de la soirée : prêt de matériel, prestation offerte, etc.

- **MÉCÉNAT EN NATURE**

Vous pouvez également nous faire des dons en nature comme le don de bouteilles de vins ou de spiritueux (*voir page précédente*).

Le don financier, le don en nature ou de compétences relèvent tous du régime fiscal du mécénat. Pour que votre entreprise puisse bénéficier de la réduction d'impôt, la Fondation Marianiste vous délivre un reçu fiscal du montant du don financier ou du don de compétence effectué (*une facture pro-forma certifiée par votre expert-comptable ou votre commissaire aux comptes vous est alors demandée*).

>> DE QUELLE DÉFISCALISATION VAIS-JE BÉNÉFICIER ?

En tant qu'entreprise mécène de la Fondation Marianiste, vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu ou de l'Impôt sur les Sociétés, égale à 60% du montant de votre don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire hors taxe annuel (*Cf. Art. 238bis du Code Général des Impôts*). En cas de dépassement de ce seuil, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Contactez dès maintenant votre interlocutrice privilégiée :

Elena PILLON

epillon@ism-antony.org / 01 46 11 58 00

Qui sommes-nous ?

>> LA FONDATION MARIANISTE



La Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, agit par l'Éducation, pour l'épanouissement et le développement de la personne, de l'enfance à l'âge adulte. Elle perpétue ainsi la mission de ses fondateurs, les religieux Marianistes et l'Union Lorraine. Elle oeuvre, en France et dans 8 autres pays, dans les domaines de l'éducation scolaire et de la formation, de l'éducation à la santé et de l'éducation à l'autonomie alimentaire.

La Fondation Marianiste bénéficie du Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs. Il atteste, chez les organismes à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.



>> L'INSTITUTION SAINTE-MARIE



L'Institution Sainte-Marie est un établissement scolaire catholique animé par des laïcs en collaboration étroite avec des religieux marianistes qui assurent la tutelle.

La communauté éducative est animée par l'esprit évangélique de liberté et de charité grâce auquel les jeunes réalisent l'unité de leur vie dans la synthèse de la culture humaine et de la foi.

La pédagogie marianiste est centrée sur cinq axes :

- éduquer dans une perspective de foi ;
- offrir une éducation intégrale de qualité ;
- dans une ambiance d'esprit de famille ;
- préparer à servir la cause de la justice et la paix ;
- rendre capable de s'adapter aux changements.

La Société de Marie (les Marianistes) est une congrégation religieuse fondée à Bordeaux en 1817 par le Bienheureux Guillaume-Joseph Chaminade. Elle compte environ 1250 religieux implantés dans une trentaine de pays.

Les projets soutenus lors de cette soirée

>> LE PROJET PILETTE

L'extension de l'école de Pilette : 4 nouvelles salles de classes pour l'École Notre Dame de sept douleurs

Territoire concerné :

Pilette, commune de Trou-du-Nord au Nord-Est d'Haïti, à 220 km de la capitale Port au Prince

Il y a plusieurs années, un groupe d'étudiants issus de la commune de Pilette (20 000 habitants) se sont réunis afin de mener des actions en faveur de la scolarisation d'enfants.

En 2004, les religieux marianistes entendent parler de cette initiative et décident d'y prendre part. C'est le début d'une aventure qui perdure jusqu'à aujourd'hui, impliquant la population locale, des religieux, des laïcs marianistes, avec le soutien de la Fondation Marianiste et du réseau scolaire marianiste en France.

Depuis la dernière extension de l'école inaugurée en 2019, les besoins ne cessent d'augmenter. À la demande des parents et des villageois et malgré l'absence d'espaces adaptés, l'école a décidé d'ouvrir en septembre 2021 quatre classes du secondaire et une section professionnelle. Cette dernière vise à apprendre aux élèves l'électricité, la maçonnerie, l'ébénisterie et l'informatique dans le but de les aider à trouver du travail dans un pays encore meurtri par les conséquences des séismes, qui souffre d'une crise politique persistante et où il y a tant à reconstruire et à développer.



Objectif :

Votre don défiscalisé permettra de participer à la construction de 4 nouvelles salles de classes pour accueillir les élèves de 4 classes de secondaire et la section professionnelle.

Budget total de la construction : 65 000 €

Objectif de collecte : 17 500 € de participation aux coûts de matériaux et de main d'œuvre

Les projets soutenus lors de cette soirée

>> LE PROJET SOLIDARITÉ ISM

Le fonds de solidarité de l'Institution Sainte-Marie (ISM) en faveur des élèves issus des familles aux revenus modestes

Territoire concerné :
Antony (92)

L'Institution Sainte-Marie d'Antony est aux côtés de nombreuses familles des élèves de l'école, du collège et du lycée, dont les revenus sont fragilisés par la situation économique actuelle et pour lesquelles nous souhaitons apporter notre contribution.

Dans les circonstances inédites que nous connaissons, les demandes d'aide ne cessent d'augmenter et toutes les générosités qui peuvent s'exprimer sont importantes, y compris au bénéfice des familles de notre établissement dont les finances sont éprouvées.



Objectif :

Votre don défiscalisé permettra de renforcer le fonds de solidarité de Sainte Marie et de participer au soutien financier des familles.

Pour l'année 2021/2022, l'ISM a aidé 28 enfants pour un montant de 14 600 euros, soit une aide de 521 € par enfant.

Objectif de collecte : 9500 € pour soutenir 18 nouveaux enfants en 2022-2023

Les projets soutenus lors de cette soirée

>> LE PROJET MAÎTRISE

Le soutien aux actions menées par la Maîtrise de l'Institution Sainte-Marie d'Antony

Territoire concerné :
Antony (92)

Créée en 1970, la Manécanterie, devenue par la suite, la Maîtrise, accompagne des élèves durant leur scolarité en proposant un apprentissage et une pratique du chant choral, tout particulièrement religieux.

La Maîtrise assure régulièrement l'animation musicale des célébrations radiodiffusées au sein de l'Institution Sainte Marie et se produit lors de concerts tout au long de l'année.

L'enregistrement de CD ainsi que les tournées font également partie des activités proposées.

Une trentaine d'élèves forme l'effectif de la Maîtrise, qui est valorisée au sein de l'Institution par l'existence de la classe CHAM en 6e et des classes à thème « Maîtrise » en 5e, 4e et 3e.

Un « club chant » destiné aux plus jeunes à partir du CE2 existe également.



Objectif :

Votre don défiscalisé permettra d'apporter une aide financière essentielle à la Maîtrise pour organiser la tournée de l'année 2022/2023 et renouveler son matériel.

Objectif de collecte : 3000 €



Vente aux enchères de Vins et Spiritueux
au profit des projets de l'Institution Sainte-Marie d'Antony avec la Fondation Marianiste
Mercredi 18 novembre 2022 – Institution Sainte-Marie – Antony

FORMULAIRE DE PROMESSE DE DON DE BOUTEILLES

à nous retourner, **dès que possible**, complété et signé, par courrier à l'adresse suivante :
FONDATION MARIANISTE – DON BOUTEILLES ISM 2022 – 44 RUE DE LA SANTÉ - 75014 PARIS

>> Vous pouvez aussi remplir ce formulaire au format numérique, sur le site : www.fondationmarianiste.org

Monsieur / Madame Nom :

Prénom :

agissant en qualité de Propriétaire Gérant(e) Autre (courtier, négociant...):

du Domaine / du Château / de l'Entreprise :

Nom de la société :

Adresse :

CP : . | | | | | Ville :

Tél: Mail :@.....

Je suis :

Parent d'élève de Sainte-Marie Ancien(ne) élève Autre :

Je fais don* à la Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique

pour la vente aux enchères du 18 novembre 2022 au profit des projets de l'Institution Sainte-Marie, de :

.....bouteille(s) / magnum(s) du Domaine / ChâteauMillésime | | | | |

Valeur estimée (par bouteille et au total) :

.....bouteille(s) / magnum(s) du Domaine / ChâteauMillésime | | | | |

Valeur estimée (par bouteille et au total) :

.....bouteille(s) / magnum(s) du Domaine / ChâteauMillésime | | | | |

Valeur estimée (par bouteille et au total) :

(Important: une facture pro-forma certifiée, adressée à la Fondation Marianiste, vous sera demandée par notre service comptabilité afin d'établir votre reçu fiscal.)

Ces bouteilles seront :

livrées, par mes propres soins, à l'Institution Sainte-Marie (Antony) le/...../ 2022

Votre contact sur place : **Elena PILLON (Tél.: 06 17 85 14 19 - mail : epillon@ism-antony.org)**

à retirer par l'équipe organisatrice de l'événement

à l'adresse suivante :

Personne à contacter : au (téléphone) :

Date :

Signature :

* Rappel de vos déductions fiscales (voir pages x et x du dossier ci-joint) :

Le don en nature relève du régime fiscal du mécénat, et à ce titre, il peut être défiscalisé dans les mêmes conditions que le don en numéraire. Si vous êtes une entreprise, vous pouvez déduire 60 % du montant de votre don de votre impôt sur les sociétés. Pour plus d'informations, contacter la Fondation Marianiste au 01 55 43 10 25.